

Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile

9, rue Jean-François Gerbillon • 75 006 Paris • Tél / Fax : 01 42 22 25 38 • Site Internet : [priartem.org](http://priartem.org) • e mail: [assoc@priartem.org](mailto:assoc@priartem.org)  
association loi 1901 • parution J.O. 07 / 10 / 2000 • Bureau : Présidente : Janine Le Calvez • Trésorière : Brigitte Menoux • Secrétaire : Chantal Cicé

## Edito

A chaque numéro de notre petit bulletin, sa dose d'informations nouvelles. Depuis le précédent, l'actualité, pour l'association, a été chargée. Sur le plan local, plusieurs avancées :

- à Marseille et à Nanterre, la mobilisation des associations a débouché sur des décisions des édiles municipaux de retirer les antennes situées sur les écoles. Reste aujourd'hui à faire appliquer réellement ces décisions. Nos adhérents demeurent mobilisés comme en attestent les deux articles qui rendent compte de ces deux cas ;

- à Saint-Maurice (Val de Marne) des associations de locataires et de parents d'élèves ont réussi à bloquer l'installation d'antennes-relais sur les toits de leur HLM, ils feront le point sur l'état de leur dossier dans un prochain bulletin ;

- dans plusieurs lieux, une mobilisation des riverains (pétitions, démarches auprès du maire...) ont abouti à un retrait du projet (Bazoches, Le Pousin...);

Sur le plan de l'activité nationale, nous avons participé, en tant que partenaires de la campagne « Insup-portables les antennes-relais ! » à un certain nombre de rendez-vous. Nous en rendrons compte plus exhaustivement dans un prochain bulletin. Nous avons, par ailleurs, rencontré Monsieur Aschieri, initiateur avec cinq autres députés appartenant à toutes les sensibilités politiques représentées à l'Assemblée, d'une proposition de loi portant réglementation de l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile. Une conférence de concertation est organisée, le 2 juillet, à ce sujet à l'Assemblée nationale, nous savons que vous serez nombreux à y participer.

Quelques adhérents nous ont fait part de pathologies graves dont ils souffrent eux ou les leurs et s'interrogent sur l'effet que peut avoir sur celles-ci la proximité d'antennes-relais. Sans prétendre qu'il est possible aujourd'hui d'établir un lien de causalité, il est nécessaire d'accumuler de la connaissance sur ces cas. Seule celle-ci sera capable de lever le doute quant à l'innocuité ou non de ces antennes. Dans l'attente, nous exigeons plus que jamais que soient prises les mesures élémentaires de précaution.

## La téléphonie mobile et les êtres vivants



Région Centre, pylône 20m de haut, à proximité d'habitations

« Il y a de fortes raisons politiques et économiques de vouloir qu'il n'y ait pas d'incidences sur la santé de l'exposition aux micro-ondes des radios fréquences, juste comme il y a de fortes raisons de santé publique de décrire les risques plus précisément. Ceux qui veulent s'exprimer sur la santé publique doivent être prêts à essayer des oppositions qui se disent scientifiques sans l'être réellement. »

J. R. Goldsmith (1995),  
épidémiologiste néerlandais

Le fait que les ondes électromagnétiques ont des effets sur les êtres vivants est aujourd'hui de moins en moins ignoré de ce qu'on nomme le grand public.

### Principe des effets cumulatifs

Ce principe est établi par une étude scientifique menée et reconnue sous le titre de Rapport Lai et Carino. Résumons-le : les antennes-relais de téléphonie mobile et les combinés portables fonctionnent avec des ondes dans la gamme de fréquences nommées *micro-ondes*. Les intensités transmises par les antennes-relais sont plus faibles que celles des portables. Mais l'activité de ces antennes est continue alors que celle des portables est occasionnelle et limitée dans le temps. Les effets étant cumulatifs, il s'ensuit que globalement ceux d'une intensité faible et continue et ceux d'une intensité forte mais occasionnelle reviennent à peu près au même. Pour cette raison, nous ne ferons pas de distinction entre les effets de ces deux appareils.

Sur le plan scientifique, ces effets sont classés en deux familles : *effets thermiques* et *effets athermiques*. Ces deux familles correspondent à deux domaines et, on peut dire aussi, à deux âges de la science.

### Effets thermiques

Les ondes de fréquences nommées *micro-ondes* absorbées par un tissu vivant y produisent de la *chaleur*. Ces effets sont reconnus par tout le monde. Ils ne donnent lieu à aucun débat. Les mesures sont précises et constantes et les résultats de même ; tous caractères *longtemps* considérés comme nécessaires à la rigueur scienti-

fique.

### Effets athermiques

Ce sont des effets de *champ*. Ils agissent sur les structures biologiques et sur les processus physiologiques. Les recherches à leur sujet, menées sous des angles assez divers, ont donné lieu à la publication d'un certain nombre de rapports scientifiques dont les résultats sont également divers mais cohérents et convergents. Citons quelques uns des effets constatés : perturbations de la structure de protéines ; chute de production de la mélatonine (hormone du cerveau régulant les rythmes biologiques) ; altération de la barrière hémato-encéphalique ; migrations de calcium dans le cerveau ; ruptures d'ADN... La plupart de ces effets ne donne pas lieu à débat. Leur constat est reconnu.

Là où il y a débat, c'est sur les conséquences de ces effets. Une part des scientifiques considère qu'il existe un rapport de cause à effets entre l'exposition à ce type de rayonnements et des pathologies telles que tumeurs du cerveau, tumeurs épithéliales, leucémies, lymphomes... et parmi eux, notamment Georges Carlo auteur de la plus importante étude épidémiologique à ce jour. D'autres disent qu'en toute rigueur scientifique, ce rapport ne peut être établi avec certitude. Toutefois ils ajoutent qu'au regard de la même rigueur, l'absence de danger pour la santé est tout aussi impossible à certifier.

Comment situer le terrain du débat ?

Il semble qu'il s'agisse de la conception de ce que l'on peut appeler la *rigueur scientifique*. Les effets athermiques échappent à toute mesure précise. *Ils jouent dans le domaine de la science d'aujourd'hui dont les instruments sont les probabilités ainsi que les statistiques*. C'est en effet au niveau moléculaire que les effets de champ agissent sur les structures et les processus biologiques. Les conséquences de ceci sont claires : d'une part des intensités faibles suffisent en raison des effets cumulatifs à produire, avec un peu de temps, des perturbations. D'autre part, il n'y a pas de résultats constants.

L'organisme humain comporte un nombre gigantesque de structures et processus élémentaires de niveau atomique et moléculaire. Et ils interfèrent tous entre eux. Il s'ensuit que les niveaux d'équilibre et de déséquilibre tant globaux que locaux sont d'une extrême variété. Il y a des solides et des fragiles. Il y a des solides avec des fragilités. En raison des équilibres délicats des très nombreux processus de croissance, les plus fragiles sont les enfants. Et parmi ceux-ci certains sont les plus fragiles des fragiles. Les victimes préférentielles ce sont eux.

On peut considérer -une part des scientifiques le fait- qu'à partir du moment où un certain volume de recherches aboutit à une cohérence et une convergence sans cesse accrues, il s'établit ce que l'on peut appeler une *présomption statistique qui peut devenir certitude*. Georges Carlo dit ainsi que la cohérence fait que des résultats sont statistiquement représentatifs.

Puisque, de toute façon, la certitude

inverse, celle de l'absence de danger, n'est pas démontrée, notre position, en tant qu'association est d'exiger des décideurs politiques et techniques l'application du principe de précaution. Un signe encourageant est donné par la décision récente formulée publiquement par les principaux fabricants d'apporter des modifications importantes en raison des risques pour la santé.

**Toutes ces questions posent en effet un choix de priorité. Entre intérêts économiques et êtres vivants, le nôtre est clair : nous optons pour les seconds sans l'ombre d'une hésitation !**

## Des faits troublants

Texte que nous avons communiqué à la presse  
Mardi 19 juin

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une série d'indices qui ne suffisent sans doute pas à établir de façon claire un lien de causalité entre l'existence de maladies graves et la proximité d'antennes-relais de téléphonie mobile, mais qui sont suffisamment sérieux, cohérents et convergents pour que l'on puisse interpellier les autorités sanitaires et exiger une analyse approfondie de chacun de ces cas. Celle-ci devra être doublée d'une confrontation avec des résultats de recherches déjà abouties et d'une première approche épidémiologique.

**Le premier cas** auquel nous nous sommes trouvés confrontés et sans doute le plus troublant est celui de la petite Lucie. Agée de deux ans aujourd'hui, Lucie est atteinte d'une leucémie. Elle a vécu depuis sa naissance et même depuis sa conception à quelques dizaines de mètres d'un pylône de 46 mètres érigé en 1997. Entre 1997 et la naissance de Lucie en février 1999, la maman de la petite a fait deux fausses-couches non expliquées médicalement. A tous ces faits troublants s'en ajoute un autre : les parents de la petite Lucie élèvent des poules et 70% de leurs poussins décèdent. Coïncidence, nous dira-t-on ? Pas si simple : nous avons, en effet, connaissance d'un autre cas de mortalité anormale de poussins, dans la Creuse, là aussi depuis la mise en service, à proximité de l'élevage, des antennes situées sur un énorme pylône de radiotéléphonie mobile. Ces faits nous rappellent d'ailleurs étrangement les résultats obtenus par le professeur Madeleine Bastide dans ses recherches sur l'effet des ondes électromagnétiques sur les poussins.

Nous avons interpellé, sur ce cas, l'ensemble des acteurs concernés afin de faire interrompre immédiatement l'exploitation de ce pylône. Nous avons en effet souligné que si nous n'étions pas en mesure d'établir formellement un lien de causalité entre la proximité du pylône et la

maladie de l'enfant, personne n'était en mesure, *a contrario*, d'apporter la preuve de l'inexistence de ce lien. Nous avons surtout insisté sur le fait que, en tout état de cause, l'enfant se trouve aujourd'hui en état de très faible résistance immunitaire et qu'il est donc nécessaire de la protéger de toute forme d'agression extérieure.

Nous avons contacté, en premier lieu, l'opérateur. Celui-ci s'est contenté, en réponse, de nous transmettre un double d'un courrier adressé au maire de la commune, suite à une intervention de sa part. Comme on pouvait, hélas, s'y attendre, sa réponse est lénifiante et dilatoire. L'opérateur y affiche sa bonne conscience. Il s'abrite derrière la norme européenne, expliquant qu'il prend ainsi toutes les mesures de précaution alors que chacun sait que cette norme concerne les seuls effets thermiques provoqués par les rayonnements électromagnétiques et que ce sont les effets athermiques, révélés par de nombreuses recherches, qui peuvent être invoqués ici.

Le ministère de la Santé, pour sa part, a répondu, dans un premier temps, sur le long terme en s'engageant à initier une analyse approfondie du cas de la petite Lucie. Sur le court terme, c'est-à-dire l'annonce d'une action pour faire interrompre l'exploitation du pylône incriminé, une réponse écrite nous est promise, mais nous n'en avons toujours pas été destinataires.

Le maire de la commune, troisième acteur concerné par ce problème, a pour sa part reçu les parents de la petite Lucie et vient de leur annoncer qu'il avait décidé de faire interrompre l'exploitation du pylône.

A ce cas, répond, comme en écho, **un autre cas**. Madame H est mère de deux enfants qu'elle a eus sans la moindre difficulté. En 1998, elle emménage dans une nouvelle maison. Celle-ci est proche d'un pylône de téléphonie mobile qui a été remplacé, il y a un an environ par une installations beaucoup plus élevée et impressionnante. En avril 2000, Madame H fait une fausse-couche, elle aussi non expliquée. Elle se retrouve enceinte quelques mois plus tard, mais accouche, à huit mois de grossesse, en février 2001, d'un enfant mort-né. Les recherches effectuées sur l'enfant n'apportent aucun éclaircissement sur les causes du décès.

Or un certain nombre de recherches montrent une augmentation importante du nombre de fausses couches chez les femmes soumises à une exposition aux rayonnements non ionisants (étude de Ouellet-Hellstrom et Stewart, 1993, mettant en évidence une multiplication par 3 du nombre de fausses couches chez des thérapeutes américaines utilisant la diathermie par micro-ondes). D'autres révèlent une sensibilité particulière du fœtus à ces rayonnements (étude de Larsen et autres). D'autres enfin concluent à une augmentation sensible des cas de leucémie chez les enfants (citons notamment les travaux de Hockings et Gordon). Sans être alarmistes, nous considérons que les cas que nous venons d'évoquer méritent un autre traitement que les discours



lénifiants des opérateurs, relayés par un certain nombre d'instance publiques.

**Un troisième cas** concerne des personnes résidant à proximité d'un relais, élevé en 1985 à destination de la radiotéléphonie automobile et transformé depuis en relais GSM. L'une d'elles souffre d'un cancer, une autre nous a été présentée, par discrétion, simplement comme malade.

Enfin, un **quatrième cas** concerne les résidents d'un immeuble HLM sur lequel sont installées, depuis 1995, 4 antennes. Une personne a été atteinte, en 2000, d'un lymphome. Deux de ses voisines, une mère et sa fille, ont souffert, l'an dernier, de modifications de leur formule sanguine et d'une forte carence en fer.

Dans ces deux cas, il s'agit également de maladies identifiées, par un certain nombre de recherches, comme symptomatiques des effets de la radiotéléphonie. Ils vont être soumis au ministère de la Santé qui ne peut pas nous répondre, sans en avoir entrepris une étude sérieuse, que ces pathologies n'ont rien à voir avec les installations de radiotéléphonie. Nous insistons sur le fait que les technologies en cause sont génératrices d'effets insidieux, à long terme et que le lien de causalité est d'autant plus difficile à établir que ces effets sont à l'origine de maladies, cancers notamment, qui ne leur sont pas spécifiques. Face à cette difficulté, seule la preuve formelle de l'absence de lien de causalité serait susceptible de nous rassurer totalement.

#### Rappel :

**Conférence de concertation organisée à l'Assemblée nationale par le groupe Santé et Environnement :**

**le 2 juillet 2001 à partir de 9h30,**  
( toute la journée)

organisée autour de 3 tables rondes sur les thèmes suivants :

- problèmes d'information/concertation
- problèmes esthétiques et environnementaux
- application du principe de précaution

## Témoignages

### Antennes-relais et école : sous la pression des associations, les maires bougent :

#### Le cas de Nanterre

#### 4 antennes-relais sur le toit de notre école, qui dit mieux ?

##### Historique d'une mobilisation

C'est sans concertation d'aucune sorte, ni avec le conseil municipal, ni avec le corps enseignant, ni avec les parents d'élèves, qu'en 1997 la ville de Nanterre autorise l'installation de 4 antennes-relais sur les toits de l'école Jules Ferry.

Quatre ans plus tard, nos enfants et leurs enseignants se trouvent toujours dans des salles de classes à moins de dix mètres de ces antennes, et ce pendant au moins 6 heures par jour !

De leur côté, les opérateurs de téléphonie, qui s'acquittent d'une redevance substantielle auprès de la commune pour utiliser les toits de nos écoles, déconseillent à leurs techniciens de rester plus de 10 minutes à proximité de ces antennes !

C'est précisément ces chiffres qui ont motivé les questions de la FCPE aux représentants de la ville lors d'un conseil d'école, voici 1 an. Et là, surprise : la commune de Nanterre, bien connue pour sa politique sociale volontaire et sa programmation culturelle exemplaire, s'enferme peu à peu dans un mutisme insondable. Bien sûr, notre Maire, le Dr Jacqueline Fraysse, s'est naturellement tourné vers le Ministre de la Santé pour l'interroger au mois de février. Mais depuis lors, la seule réponse à nos questions répétées fut "nous étudions les contrats passés avec les opérateurs". Une étude qui dura ... 9 mois !

C'est en avril, par lettre recommandée, que nous avons demandé plus fermement à la municipalité le démontage immédiat de ces antennes, en application du principe de précaution. Les jours suivants ont vu notre mobilisation se raffermir : distribution de tracts aux parents, aux riverains,

communiqués de presse, site Internet\*, pétitions, e-pétitions... ainsi que le soutien actif de l'association Priartem, que nous souhaitons remercier ici.

Nous avons finalement été reçu peu après en mairie. Plusieurs jours après, la réponse de notre maire ne brille ni par ses détails, ni par son audace. En effet, si la décision est enfin prise d'enlever ces antennes, cette opération ne se fera que "dès que possible", sans nous en expliquer les raisons... C'est pourquoi nous ne pouvons savourer encore notre victoire qui nous laissera de toute façon un goût amer...

##### Domage pour la discrétion...

Le cynisme de l'économie de marché ne surprend plus personne ici-bas, mais pourquoi avoir rendu opaque une affaire d'opérateurs privés pourtant si visibles actuellement ? Non, ce n'est vraiment pas de chance d'avoir choisi les toits accueillant nos 450 enfants, pardon : 4 ans X 450 enfants soit 1800 exposés potentiels... Vraiment dommage... un autre bâtiment public abritant des adultes serait certainement passé plus inaperçu finalement...

**Notre site Internet écoles et antennes :**  
[www.multimania.com/ecolesetantennes/](http://www.multimania.com/ecolesetantennes/)

Beaucoup d'associations munies de sites Internet sont consacrées au sujet, nous nous attachons pour notre part aux dangers que ces opérateurs et leurs mandataires peuvent faire courir à nos enfants, sans oublier les enseignants dont certains restent exposés plusieurs années sous les mêmes antennes, dans les mêmes salles de classe. Nos enfants n'ont pas choisi d'avoir un téléphone portable, encore moins d'avoir des antennes au-dessus de la tête !

Même après la victoire, nous espérons que ce site garde toute sa raison d'être en informant les autres victimes des actions qu'il a fallu mener pour nous faire entendre.

Conseil local FCPE

Nanterre. 4 antennes-relais sur les toits de l'école Jules Ferry



## Le cas de Marseille

### Les enfants cobayes

Une enquête parue début novembre 2000 dans le journal « Marseille l'Hebdo » révélait aux Marseillais la présence d'antennes-relais de téléphonie mobile sur des bâtiments publics.

La mairie de Marseille a autorisé l'implantation d'antennes sur les toits de quatre écoles : les Borels, Château-Gombert, Eoures, Saint-Loup Castel-Joli, sans aucun souci de l'exposition des enfants à la pollution électromagnétique.

Une autre école, rue St Savournin, se situe dans le faisceau d'une antenne installée illégalement en pignon sur un immeuble privé. (cf.photo)

Au mois de mars 2001, les parents d'élèves de l'école des Borels, excédés, exigent le retrait de l'antenne et occupent l'école. La médiatisation entraîne une réaction de la mairie.

L'adjoite chargée de la santé, le Dr Françoise Gaunet-Escarras, pédiatre, nouvellement nommée prend en charge ce dossier. Elle obtient la désactivation de l'antenne SFR des Borels et promet en vertu du principe de précaution de faire démonter les antennes situées sur les autres écoles (La Provence 4 mai 2001). L'antenne Itineris située dans la rue St-Savournin est mise en conformité avec le permis de travaux (accordé *a posteriori*) en mai 2001.

Le 29 mai 2001, la mairie invite les associations à une réunion « d'information technique ». Le discours se veut rassurant... Le courage politique de la mairie semble s'émuousser ; les opérateurs refusent de démonter les antennes situées sur les écoles estimant que leurs

clients seront lésés !

Le 29 juin, la mairie organise un colloque destiné au grand public. Nous ne sommes pas associés à l'organisation de ce colloque au cours duquel interviendront le professeur Jean-François Mattei, le professeur Jean-Louis San Marco et le docteur Gilles Dixsaut. Il semble cependant qu'il serait important que nous soyons nombreux pour faire entendre le point de vue des citoyens concernés et nous invitons tous les adhérents de la région qui en ont la possibilité à y participer.

Rappelons le lieu et l'heure :

**Le 29 Juin, à 17 h,  
I.U.F.M.  
63, la Canebière.**

La mairie de Marseille continue à se dire à l'écoute. Elle a mis en place une permanence téléphonique dont l'objet essentiel est de rassurer les personnes inquiétées par « la rumeur »...

Sachant que les opérateurs téléphoniques occupent une place prépondérante dans le développement économique de la ville, en l'absence de loi, le bras de fer enjeux économiques/santé publique est engagé. Il faudra de longs mois avant que les marseillais soient effectivement protégés, d'autant que l'arrivée de la boucle locale radio promet un brouillard électromagnétique dense sur la ville !

Les adhérents marseillais



Marseille. Photo de l'antenne illégale installée sur l'immeuble en face de l'école Saint-Savournin, retirée en mai 2001



Pour une **R**églementation des **I**mplantations d'**A**ntennes **R**elais de **T**éléphonie **M**obile  
association loi 1901 • parution J.O. 07 / 10 / 2000

## Bulletin d'adhésion

à renvoyer à l'adresse ci-dessous

**P.R.I.A.R.Té.M. • 9, rue Jean-François Gerbillon • 75 006 Paris • Tél / Fax : 01 42 22 25 38**  
Site internet : [priartem.org](http://priartem.org) • e mail : [assoc@priartem.org](mailto:assoc@priartem.org)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ e mail : \_\_\_\_\_

Adhésion particulier : 100 F     Adhésion association : 200 F     Membre bienfaiteur :

J'ai une connaissance ou une expérience dans le domaine concerné et serait prêt(e) à en faire profiter l'association

Je peux participer aux réunions de travail     J'accepte d'être correspondant(e) local(e) de l'association

Autres propositions :